REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, et notamment l'article 10-1;

DECIDE:

Article unique: Sont désignés pour statuer sur les recours prévus au V de l'article 10-1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004:

- Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente,
- M. Bruno Coudert, vice-président,
- M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président,
- Mme Laurence Stenger, première conseillère,
- Mme Florence Milan-Rance, première conseillère,
- Mme Violette de Laporte, première conseillère,
- Mme Géraldine Grandjean, première conseillère,
- Mme Agnès Bourjol, première conseillère,
- Mme Céline Marini, première conseillère,
- M. Romain Gottlieb, premier conseiller,
- Mme Céline de Gélas, première conseillère.
- Mme Elodie Wolff, conseillère,
- Mme Léa Philis, conseillère,
- M. Thomas Siebert, conseiller.

Fait à Nancy, le 2 septembre 2025

La présidente,

Véronique Chisu-Deparis